

L'APTITUDE MEDICALE

GESTION DES LICENCES

L'**aptitude médicale** définit les conditions requises permettant au licencié d'exercer une ou plusieurs fonctions ou pratiques. L'**aptitude médicale** fait référence au **certificat médical**, au **questionnaire de santé (QS)**, ainsi qu'au **dossier médical**.

1/2

→ Certificat médical

- L'**âge** du sportif s'apprécie **à la date de la demande de licence**.
- Le certificat doit comporter **le nom, la signature manuscrite et le cachet du médecin**, inscrit à l'Ordre National des Médecins (en France).
- La mention « **autorise la pratique du sport/basket en compétition** » est obligatoire pour les licences Compétition, Loisir et Vivre Ensemble.
- Validité : 3 saisons consécutives (sans discontinuité de licence). En cas d'interruption d'au moins une saison, un nouveau certificat est requis.
- Tout nouveau certificat présenté doit **dater de moins de 6 mois** au jour de la demande de licence.

→ Joueurs licenciés : Pratique en licence Compétition / Loisir / Vivre Ensemble

Joueurs mineurs

- Questionnaire de santé Mineur** rempli conjointement par le mineur et les parents/tuteurs. L'attestation du QS suffit pour obtenir sa licence sauf si au moins une réponse positive au QS → certificat médical (< 6 mois) obligatoire, valable pour 3 saisons consécutives.

Joueurs majeurs

- 1^{ère} licence ou si absence de licence pendant au moins une saison : Certificat médical** < 6 mois obligatoire, valable pour 3 saisons consécutives.
- Renouvellement : Questionnaire de santé Majeur**. L'attestation du QS suffit pour obtenir sa licence sauf si au moins une réponse positive au QS → certificat médical (< 6 mois) obligatoire, valable pour 3 saisons consécutives.

Certificat médical →



Questionnaire de santé Mineur →



Questionnaire de santé Majeur →



L'APTITUDE MEDICALE

GESTION DES LICENCES

→ Joueurs non licenciés

Obtention d'un titre de participation d'un tournoi 3x3 (Pass Open Start 3x3, Pass camp, Basket entreprise) : L'attestation du renseignement du questionnaire de santé.

→ Entraîneurs

-Questionnaire de santé : L'attestation du QS suffit pour obtenir sa licence sauf si au moins une réponse positive au QS → certificat médical (< 6 mois) obligatoire, valable pour 3 saisons consécutives.

→ Arbitres

Certificat médical ou Questionnaire de Santé + Bilan médical selon l'âge et le niveau d'arbitrage : Lors de sa prise de Licence en ligne, un arbitre doit obligatoirement cocher la fonction « Arbitre », ce qui l'oblige ensuite à importer soit un certificat médical pour la pratique du basketball, valable 3 ans, soit un questionnaire de santé (cas où le dernier certificat médical déposé date de moins de 3 ans). Au-delà de cette démarche, des **examens médicaux spécifiques aux arbitres** sont **obligatoires selon l'âge et le niveau de l'arbitre**.

**Fiche Pratique :
Dossier médical
Arbitres →**



→ Tableau récapitulatif par profil

Profil	1 ^{ère} licence Année n	Renouvellement Année n+1	Renouvellement Année n+2	Renouvellement Année n+3
Dirigeant / Adhérent	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Entraîneur	Quest. santé	Quest. santé	Quest. santé	Quest. santé
Mineur	Quest. santé	Quest. santé	Quest. santé	Quest. santé
Majeur (Compétition/Loisir/VE)	Certif. médical	Quest. santé	Quest. santé	Certif. médical
Arbitre + Dossier médical selon âge et niveau	Certif. Médical	Quest. Santé	Quest. Santé	Certif. Médical

→ Surclassements : Se référer à la fiche pratique CDYBB